

Séance du Jeudi 9 septembre 2021

Membres en exercice : 15
Convocation du 2 septembre 2021

Présents : 12 + 2 pouvoirs
Affichage : 2 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLEUR Jacqueline, Maire.

Étaient présents : Mmes SCHAUFLEUR, Maire, PEREIRA, Adjointe, DANIEL, SABRE, LEMAIRE, COLLARD, VERMANDEL
Mrs PHILIPPE, Adjoint, BOUCHASSON, BARCELLA, BENOIST, SOULIER

Absents avec pouvoir : M. DUMÉE Alain à Mme SCHAUFLEUR Jacqueline
Mme BRE Sylvie à M. PHILIPPE Jean-Pierre

Absents : M. GURY

Secrétaire de séance : M. BARCELLA Alain

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. BARCELLA Alain, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2021 est approuvé, à l'unanimité.

Mme le Maire informe le conseil que le premier point à l'ordre du jour relatif à l'instauration d'un régime d'autorisation préalable pour la division en plusieurs locaux à usage d'habitation est retiré et sera abordé lors d'un prochain conseil. Nous sommes dans l'attente d'informations complémentaires sur la mise en place de ce régime.

- **Délibération n°2021-30 : Domaine et Patrimoine / Cession de parcelles sises Chemin des Bruyères à la commune**

Mme le Maire expose au conseil la situation complexe au niveau du Chemin des Bruyères. Certaines parcelles font partie d'une propriété dont les propriétaires n'ont pas la jouissance. Ces parcelles se trouvent sur le domaine public.

Afin de régulariser ce dysfonctionnement au niveau du Chemin des Bruyères, il est nécessaire que la commune acquiert les parcelles cadastrées B 1878, 1881 et 1882 d'une superficie totale de 53 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir les parcelles cadastrées B 1878, B 1881 et B 1882, d'une superficie de 53 m², pour la somme de 100,00 €.

D'AUTORISER Mme le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains ainsi qu'au règlement des frais de notaire.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Jeudi 9 septembre 2021

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la commune.

• **Délibération n°2021-31 : Voirie / Convention entre le Département et la Commune pour le salage des routes départementales**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une coopération a été établie entre la commune et le département, depuis 2011, coopération dans laquelle notre commune s'est engagée à déneiger le réseau routier départemental dit « de désenclavement », lors d'épisodes neigeux.

A ce jour, cette convention est arrivée à expiration. Madame le Maire propose donc de la renouveler afin de répondre aux attentes des usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE de poursuivre le partenariat avec le Département.

DÉCIDE de signer une nouvelle convention, d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

PRÉCISE que des sacs de sel seront fournis par le Département, suite à l'engagement de la commune au titre du déneigement du réseau de désenclavement.

• **Délibération n°2021-32 : Syndicats / Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de DAMPMART, CLAYE SOUILLY, ANNET-SUR-MARNE, CHARMENTRAY, COMPANS, GESVRES LE CHAPITRE, GRESSY, IVERNY, MAUREGARD, LE MESNIL-AMELOT, MONTGE EN GOELE, MOUSSY-LE-NEUF, OISSERY, PRECY-SUR-MARNE, VILLEVAUDE ET VINANTES**

Mme le Maire informe le conseil qu'il convient de délibérer pour approuver l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne.

Ont demandé leur adhésion les communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes.

Mme le Maire propose d'approuver ces nouvelles adhésions qui modifient le périmètre du syndicat et d'autoriser le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

• **Délibération n°2021-33 : Commande Publique / Délégation de travaux d'éclairage public / Programme 2022 – Rue de La Celle, Chemin du Petit Marly et Route d'Hautefeuille, au hameau de Courbon**

Mme le Maire rappelle au conseil que nous avons demandé au SDESM d'établir un Avant Projet Sommaire dans le cadre d'un projet d'éclairage public rue de La Celle, Chemin du Petit Marly et Route d'Hautefeuille, au hameau de Courbon. Il s'agit de remplacer des points lumineux par des LED afin de réduire la consommation.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à 26 076 € TTC.

Mme le Maire propose :

D'APPROUVER le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS).

DE TRANSFÉRER au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DE DEMANDER au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de 21 points lumineux, sur poteau béton/bois, sur le réseau d'éclairage public de la rue de La Celle, Chemin du Petit Marly et Route d'Hautefeuille au hameau de Courbon. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

DE L'AUTORISER à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

D'AUTORISER le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Une subvention sera accordée par le SDESM dans le cadre de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

• **Délibération n°2021-34 : Fonction Publique / Personnel Contractuel / Parcours Emploi Compétences : création d'un poste d'agent des services techniques (droit privé)**

Mme le Maire informe le conseil qu'un agent des services techniques a demandé sa mutation. Afin de pallier à ce départ et permettre de former un nouveau jeune, Mme le Maire propose de créer un poste d'agent des services techniques en contrat Parcours Emploi Compétences.

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Mme le Maire propose :

- de créer un contrat à durée déterminée conclu pour une période de 12 mois, dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC).
- de recruter un contrat aidé pour exercer les fonctions d'agent des services techniques à temps complet, avec un salaire mensuel brut correspondant au S.M.I.C.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- de l'autoriser à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement des agents en Parcours Emploi Compétences.

Mme le Maire précise que l'aide accordée par l'Etat s'élève à 65% du S.M.I.C. sur la base de 20 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Jeudi 9 septembre 2021

- **Délibération n°2021-35 : Aide sociale / Demande d'aide financière exceptionnelle**

Mme le Maire informe le conseil qu'un dossier d'aide sociale a été déposé par une assistante sociale de Coulommiers, en charge d'une personne domiciliée sur notre commune. Mme le Maire expose aux élus la situation dans laquelle se trouve cette personne.

L'assistante sociale demande une aide de 200 € pour solder une facture d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser la somme de 200 € afin de solder la facture d'électricité restant à régler.

Cette dépense sera imputée au chapitre 67 – Charges exceptionnelles, au compte 6713 – Secours et dots, du budget communal 2021.

- **Questions diverses :**

- **Remerciements** : l'association des Restos du Cœur remercie la commune pour la subvention.

- **Subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance** : la commune avait déposé une demande de subvention en février 2021 pour permettre la mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « anti-intrusion » à l'école. Notre demande n'a pas été retenue au titre de la dotation 2021.

- **Travaux d'enfouissement Grande Rue** : les travaux d'enfouissement des réseaux programmés Grande Rue, pour la 1ère tranche, devraient débuter en novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Ont signé au registre les membres présents.

PUBLIE LE 11 SEPTEMBRE 2021.